



**LE LIVRE BLANC**

**LES GEIQ DE L'AIDE A DOMICILE :  
Un modèle efficace, à encourager**

**Un document des 9 GEIQ AAD développés par  
les associations d'aide à domicile.**

## Les GEIQ, membres d'une fédération, porteurs d'un label national

### AUVERGNE-RHONE-ALPES

- GEIQ AMS à Vénissieux
- GEIQ ADI Alpin à Voglans

### CENTRE-VAL DE LOIRE

- GEIQ LOIRET à Orléans

### NOUVELLE-AQUITAINE

- GEIQ SAGE à Bordeaux
- GEIQ SAD 64 à Pau

### OCCITANIE

- GEIQ domicile grand sud à Montpellier
- GEIQ AAD à Toulouse

### HAUTS-DE-FRANCE

- GEIQ AAD 80 à Amiens

### PACA

- GEIQ A DOMICILE PROVENCE à Toulon

FEDERATION NATIONALE DES GEIQ

les  
**Geiq**

la plus belle façon d'embaucher

L'activité et les résultats de chaque Geiq sont analysés tous les ans par une commission de labellisation sur la base d'un cahier des charges défini par l'arrêté ministériel du 17 août 2015. La commission est composée pour moitié de représentants de l'Etat et est présidée par une personnalité nommée par le Ministre du travail (il s'agit actuellement d'Alain Régnier, par ailleurs Délégué Interministériel à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés).



## Pourquoi le livre blanc des GEIQ de l'aide à domicile ?

---

Le champ de la formation professionnelle a connu en 2018 un profond bouleversement dont les effets ne se sont pas tous fait sentir. On ne citera ici que la création de France Compétences désormais chargé de réguler la formation et de répartir les financements selon les priorités affichées par les pouvoirs publics. On ajoutera à ce premier changement de fond la transformation des anciens OPCA qui deviennent des OPCO (opérateurs de compétences), moins nombreux et bâtis sur une logique de branche.

Or, à ce jour, le périmètre et l'agrément des 11 futurs OPCO ne sont définitivement pas arrêtés ou connus. Ce flou laisse un vaste espace aux supputations de tous ordres, aux anticipations fragiles...

Dans ce contexte mouvant, les GEIQ se sont trouvés emportés dans des échanges parfois stériles qui ont surtout montré que, malgré l'ancienneté du dispositif GEIQ dans l'aide à domicile, ni le fonctionnement, ni le modèle économique réel ni encore ses performances en terme de formation et de placement n'étaient véritablement connus.

Pour faire avancer le débat, les GEIQ de l'aide à domicile ont préféré se mettre autour de la table et rédiger le présent livre blanc permettant à chacun de toiletter sa connaissance du dispositif à partir des faits et rien que des faits.

Bref historique de la création des GEIQ de l'aide à domicile, rappel des principes fondateurs et des objectifs des GEIQ, modalités actuelles de fonctionnement, organisation des parcours et du tutorat, coût et modèle économique, performance des GEIQ aide à domicile... Telles sont les différentes rubriques développées dans ce livre blanc.

En écrivant ce livre blanc, notre ambition était simple, offrir à chacun les informations lui permettant de se forger une opinion éclairée.

A l'issue de sa lecture, nous espérons avoir convaincu que les GEIQ de l'aide à domicile sont bien un modèle efficace et à encourager.

## Le contexte de création des GEIQ dans le secteur de l'aide à domicile

A l'origine, les associations d'aide à domicile font le constat de difficultés multiples :

- un turn-over très important causé entre autres par un recrutement inadapté face à une pénurie de candidats formés, à un défaut d'accompagnement à l'entrée dans le métier (faute de temps et de moyen financier), et à une méconnaissance de la spécificité du domicile,
- un manque de candidats qualifiés pour la prise en charge des publics fragiles et dépendants,
- un manque d'attractivité et/ou une méconnaissance du secteur d'activité,



Les associations de l'aide à domicile décident alors de se regrouper pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement et de professionnalisation en pariant sur le potentiel des personnes éloignées de l'emploi. Grâce à l'implication d'adhérents dans le cadre d'un groupement d'employeur, à la mise en place « d'un double tutorat » social et professionnel et à une individualisation des parcours de formation, les GEIQ favorisent la réussite de contrats en alternance qui n'auraient pas été signés « en direct ».

**Plus-value :** Le GEIQ a une fonction de « SAS qualifiant » ; il génère un flux régulier de personnes compétentes et professionnalisées, directement employables en fin de parcours par les adhérents.

Le premier objet des GEIQ est de **RECRUTER** des personnes en alternance qui, avec un statut de salariés, seront mis à disposition des adhérents. Elles bénéficieront d'une **FORMATION** qualifiante **ET** d'un **ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL** individualisé qui sécurise leur parcours. Au terme d'1 à 2 ans, la personne qualifiée peut alors se faire embaucher par la structure qui l'a accueilli.

## Les adhérents mutualisent ainsi un outil de recrutement, de qualification et d'accompagnement de leurs futurs collaborateurs

**Plus-value pour l'adhérent : en qualité d'employeur, le GEIQ assure la gestion complète des parcours, des contrats et des tâches administratives s'y associant.**

Regrouper des associations dans un GEIQ permet de **MUTUALISER** un outil de recrutement et de professionnalisation de nouveaux salariés, dans le respect de l'identité de chacun des adhérents. Les recrutements du GEIQ sont déclenchés en fonction des besoins des adhérents, en adéquation avec l'évolution de leurs métiers.

- Les GEIQ sont pilotés et principalement financés par les associations directement concernées par le service rendu,
- Les salariés en parcours sont motivés par le cadre sécurisant du GEIQ, leur employeur durant la durée de leur alternance,
- Le positionnement du GEIQ optimise l'efficacité de la médiation et les sorties vers l'emploi,
- La labellisation annuelle des GEIQ par la fédération des GEIQ garantit la qualité de l'action,
- Conformément au dernier alinéa de l'article L. 1253-8 du Code du travail, les membres du groupement sont solidairement responsables de ses dettes à l'égard des salariés du GEIQ et des organismes créanciers de cotisations obligatoires.

## Les GEIQ RECRUTENT pour le compte de ses adhérents et avec eux, des personnes sous contrat en alternance, mis à leur disposition

**Plus-value : Le GEIQ, outil de proximité, tisse des liens étroits avec les partenaires de l'emploi ; il est pour ses adhérents un outil à l'anticipation des recrutements.**

La pré-sélection est réalisée par le GEIQ via un partenariat local renforcé avec tous les prescripteurs et les partenaires de l'emploi du territoire ; le choix final des candidats est quant à lui réalisé en collaboration avec chaque adhérent au plus proche de son territoire et de son besoin d'emploi.

Un process de recrutement est défini par chacun des GEIQ mobilisant à la fois des réunions d'information collectives régulières, des tests d'admission et enfin des immersions professionnelles pour valider ensemble les candidats retenus.

## RECRUTEMENT

Recueil du besoin de chaque adhérent

Diffusion de l'offre d'emploi auprès des PRESCRIPTEURS et PARTENAIRES par bassin d'emploi ciblé



## Les GEIQ FORMENT ET QUALIFIENT les professionnels de demain selon les besoins et à l'image de leurs adhérents

### ➤ *Le temps de travail en formation*

4 maquettes de formations qualifiantes en alternance (formations reconnues par la convention collective de branche) ont été élaborées par les GEIQ avec des partenaires formation sélectionnés sur chacun des territoires :

- le titre d'assistante de vie aux familles (ADVF),
- le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES),
- le diplôme de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF),
- et le diplôme d'Aide-soignant (AS) en parcours partiel

En fonction des besoins et volontés de leurs adhérents, les GEIQ adaptent l'offre de formation.

En sus de la formation qualifiante en centre, des modules complémentaires périphériques sont parfois envisagés par certains GEIQ en amont du parcours, à la fois comme processus de validation du projet professionnel et d'intégration mais aussi comme cycle préparatoire à l'entrée en formation, ou encore pour permettre au salarié d'approfondir certains domaines nécessaires à sa réussite professionnelle.

#### Plus-value pour l'adhérent :

- L'accueil d'un salarié en formation (à la différence d'un stagiaire) qui peut donc travailler seul à domicile
- La possibilité de tester les candidats sans endosser seul le risque employeur
- L'individualisation et l'adaptation des parcours de formation
- L'amélioration de la qualité de l'alternance et réduction du coût évité par les ruptures de contrats.

### ➤ *Le temps de travail en mise à disposition*

Pour des raisons de simplification de la mise à disposition, et surtout pour permettre à chaque salarié de s'appropriier la culture de l'entreprise où il se trouve, le principe retenu est celui de la mono disposition (mise à disposition d'un salarié auprès d'un seul adhérent) sur un temps de travail variant entre les GEIQ de 30 à 35 heures par semaine, formation en centre compris.

Le contrat de référence proposé par les GEIQ est le contrat de professionnalisation, annualisé et modulable. Les GEIQ sont très attentifs à l'évolution des contrats d'alternance notamment celle axée sur les contrats d'apprentissage.

# UN PARCOURS AU GEIQ

10 à 12  
Salariés

Signature d'un **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION** avec le GEIQ  
(30 à 35h, 1 mois d'essai, durée de 1 à 2 ans selon la qualification visée)

## MISE A DISPOSITION (MAD)

3 jours/semaine et 5 jours/semaine pendant les vacances scolaires

Sur les temps de mise à disposition, il est attendu une autonomie du salarié sur ses missions de travail/son planning confiés par l'association adhérente.

Toutefois, l'association prendra en compte le profil du salarié qui est en « apprentissage » et donc proposera un planning qui suit sa montée en compétence .

Facturation  
MAD à  
l'adhérent

Objectif : proposition d'embauche en direct

## FORMATION

2 jours/semaine hors vacances scolaires - Le GEIQ achète la formation à un OF choisi par appel d'offre

Les GEIQ proposent les formations suivantes :

- **ADV F**  
(titre professionnel Assistant-e de Vie aux Familles)
- **DE - AES**  
(Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social – option domicile)
- **DE - TISF**  
(Diplôme d'Etat Technicien(ne) d'Intervention Sociale et Familiale)
- **DE - AS**  
(Diplôme d'aide soignant-e en parcours partiel)

Remboursement  
Uniformation

Objectif : obtention de la qualification visée

## DOUBLE TUTORAT

Enveloppe de 200h  
Un outil spécifique au GEIQ !

### ➤ Tutorat professionnel (association)

Salarié GEIQ en binôme sur le terrain auprès d'un salarié aguerri choisi par l'association (« tuteurs » ou équipe tutorale). Une formation terrain complémentaire de la formation théorique.

Un socle plein et concentré au démarrage du contrat suivi ensuite par un volume continu et régulier tout au long du parcours.

### ➤ Tutorat socio-professionnel (GEIQ)

(réalisé par les permanents du GEIQ) : Accompagner les personnes sur des thématiques en lien avec le maintien dans l'emploi (mobilité, logement, ...) et garantir une évolution du salarié dans sa prise de poste et ses compétences.

Remboursement  
Uniformation

Objectif : stabiliser la vie socio-professionnelle du salarié et sécuriser son parcours

## La mise en œuvre d'un « DOUBLE TUTORAT » : professionnel et social, valeur ajoutée du dispositif

**Le tutorat professionnel est réalisé par des salariés qualifiés et expérimentés au sein des adhérents (binôme à domicile)**

Le modèle des GEIQ de l'AAD s'est construit en ayant en tête un point de vigilance essentiel et incontournable : encadrer professionnellement - via le tutorat – des salariés en formation qui interviennent seuls au domicile de personnes souvent fragilisées et isolées.

Ce point est en partie levé par l'attention portée à un recrutement de qualité : la motivation, le savoir-être et le potentiel d'autonomie dans le travail du salarié du GEIQ sont clairement évalués avant l'entrée en parcours et durant la période d'essai.

En complément, un socle d'heures de **TUTORAT A DOMICILE** est prévu pour chaque salarié permettant à la fois de sécuriser l'intégration dans l'association et de renforcer les apprentissages sur un volet pratique. Ce tutorat est réalisé par des salariés expérimentés, voire qualifiés et formés spécifiquement à cette fonction, avec une volonté des adhérents de l'organiser dans de bonnes conditions. Ce tutorat est reconnu par tous comme indispensable à la réussite des alternants et participe pleinement à la remobilisation et au dynamisme d'une équipe.

***L'accompagnement socioprofessionnel et l'évaluation sont réalisés par l'équipe permanente du GEIQ tout au long du parcours***

Les personnes en difficulté d'accès à l'emploi, public prioritaire des GEIQ, cumulent généralement un certain nombre d'autres contraintes ou difficultés. Grâce au travail de médiation des permanents du GEIQ, les salariés du groupement bénéficient d'un accompagnement social qui leur permet de surmonter leurs difficultés initiales : méconnaissance du monde de l'entreprise et de ses contraintes, problèmes de logement, de surendettement, difficulté à suivre une formation dans des centres assimilés à l'école où ils ont connu des échecs... Ce travail de médiation, couplé à un accompagnement professionnel individualisé (suivi régulier de l'acquisition des compétences, renforcement du lien avec le tuteur en entreprise), permet aux salariés de tirer un maximum de profit des enseignements dispensés dans les centres de formation.

Ainsi, le tutorat professionnel réalisé par les tuteurs salariés dans les associations, cumulé à celui réalisé par le GEIQ sur le volet accompagnement social est mis en œuvre tout au long du parcours **à hauteur de 200 heures maximum par alternant.**

**Pour les associations adhérentes : l'accompagnement et le tutorat financés sont les plus-values du parcours proposé par les GEIQ AAD ; leur modèle économique est donc construit à partir de la spécificité du domicile (le salarié travail seul sans encadrement).**

Ces 200h permettent majoritairement aux salariés en parcours d'être en doublon avec un salarié aguerri au domicile des particuliers et d'être accompagné sur la partie sociale de leur parcours au sein du GEIQ sans que ce temps ne soit facturé comme du temps de mise à disposition (la rémunération de l'alternant reste à charge du GEIQ).

Le parcours GEIQ se différencie ainsi d'un parcours alternant de droit commun en assurant la sécurisation du salarié débutant par un accompagnement concret et de terrain, tout en favorisant le transfert de savoir-faire.



## Le modèle économique des GEIQ de l'aide à domicile

La principale ressource des GEIQ est la mise à disposition des alternants auprès des associations, à laquelle s'ajoute le financement de la formation et du tutorat par l'OPCO. Les financements complémentaires de l'Etat et des collectivités territoriales permettent de renforcer la médiation sociale et professionnelle des GEIQ.

Reconnus par l'Etat, les GEIQ bénéficient d'aides spécifiques pour les contrats de professionnalisation signés avec les jeunes de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi âgés de 45 ans : l'aide forfaitaire à l'accompagnement, correspondant à 814 € par an et par salarié.

Les qualifications souhaitées par la branche et plébiscitées par les adhérents des GEIQ sont reconnues comme longues : de 470h pour un titre ADVF à 665h pour un DEAES, jusqu'à 1 090h pour la formation TISF et 840 heures pour le diplôme d'Aide-soignant en parcours partiel.

De ce fait, le temps passé en formation représente en moyenne 35 à 40 % du temps de travail d'un alternant. A celui-ci s'ajoute les 200h de tutorat professionnel et social (350h pour les TISF), dont une majorité est réalisée à domicile en doublon avec un professionnel qualifié.

### COUT PAR PARCOURS

INTITULE DE FORMATION	VOLUME HORAIRE	COUT formation ( sur une base de 18€/h)	COUT tutorat professionnel et social (base 200h et 350h pour les TISF à 18€/h )	COUT TOTAL
ADVF	400H + 70H stage	8 460 €	3 600 €	12 060€
DEAES	525H + 140H stage	11 970 €	3 600 €	15 570€
Parcours partiel en DEAS	350H + 490H stage	15 120 €	3600 €	18 720 €
TISF	950H + 140H stage	19 620€	6 300 €	23 220 €

# SCHEMA du modèle économique d'un GEIQ

## Les employeurs solidaires

Bureau et CA

CHARGES		PRODUITS	
Salaires et charges des salariés en parcours	60 à 70 %	Facturation des mises à disposition aux adhérents	50 à 60 %
Charges de structure (charges fixes et salaires des permanents)	20 à 25 %	Remboursement OPCO : formation, tutorat et accompagnement	35 à 40 %
Facturation de la formation aux organismes de formation	10 à 15 %	Aides de l'Etat (et parfois Conseil Départemental) à l'accompagnement	5 à 10 %
		Aides à l'embauche POLE EMPLOI et AGEFIPH en contrat de professionnalisation	

Jusque fin 2018, le financement de la formation et du tutorat par l'OPCA représentaient 35 à 40% des produits alors que celui des adhérents oscillaient entre 50 et 60%.

## FINANCEMENT D'UN PARCOURS TYPE D'UN ALTERNANT dans un GEIQ

(sur la base d'un tarif à 18€/h)

<p><b>FORMATION</b> (2 jours par semaine)</p> <p><b>COÛT</b> : facturation du centre de formation + salaire de l'alternant</p> <p><b>FINANCEMENT OPCO</b> : 88% <b>FINANCEMENT GEIQ</b> : 12%</p>	<p><b>MISE A DISPOSITION CHEZ L'ADHERENT</b> (3 jours par semaine)</p> <p><b>COÛT</b> : salaire de l'alternant + déplacements + charges de structure GEIQ</p> <p><b>FINANCEMENT ADHERENTS</b> : 100%</p>
<p><b>TUTORAT PROFESSIONNEL et ACCOMPAGNEMENT SOCIAL et EVALUATION</b></p>	<p><b>COÛT</b> : salaire de l'alternant + encadrement-coordination-évaluation GEIQ</p> <p><b>FINANCEMENT OPCO</b> : 90 à 95% <b>FINANCEMENTS PUBLICS</b> : 5 à 10%</p>

# Historique des tarifs de prise en charge par UNIFORMATION (parcours ADVF et DEAES)

	HEURES ACC/TUTORAT Aide à domicile		TAUX HORAIRE ACCT/TUTORAT	TAUX HORAIRE FORMATION ( de 470H pour l'ADVF à 665H pour le DEAES)	
De 2010 à 2011	300H	225H tut. prof	23,21 €	18,00 €	
		75H acct GEIQ			
De 2012 à 03/2014	250H	175H tut. prof	24,00 €	18,00 €	
		75H acct GEIQ	20,00 €		
De 04/2014 à 08/2015	250H	175H tut. prof	23,00 €	23,00 €	passage à un tarif unique de 23 €/h sur décision unilatérale d'UNIFORMATION sans demande spécifique des GEIQ et retour à 18€/h de la même manière
		75H acct GEIQ			
De 09/2015 à 12/2018	200H	pas de répartition fléchée	18 € pour tout	Les heures tutorat/accompagnement sont financées sur justificatifs. Ces heures de tutorat /accompagnement représentent donc un droit de tirage à justifier.	

### Conclusion :

Au regard des résultats annuels issus de la labellisation (voir ci-dessous), l'outil GEIQ a su démontrer sa pertinence et son efficacité via l'alternance, en direction des métiers reconnus en tension de recrutement. Il répond aux attentes à la fois des adhérents et des partenaires institutionnels (voir l'instruction n°2008-14 du 20 août 2008 de la DGEFP ou le rapport de l'IGAS élaboré en 2014 sur une évaluation du dispositif).

- Nombre de GEIQ de l'aide à domicile : 9 GEIQ associations + 1 GEIQ entreprises privées lucratif
- 289 contrats signés en 2017 et 542 contrats gérés dans l'année

## RESULTATS des GEIQ en 2017

	GEIQ AIDE A DOMICILE	TOUT GEIQ CONFONDU dont ceux des autres branches professionnelles
Taux d'accès à l'emploi	69%	70%
Taux d'accès à l'emploi durable (CDI ou CDD > 6 mois)	61%	56%
Taux de réussite aux examens	92%	93%
Taux d'obtention de la qualification <sup>1</sup>	73%	72%
Taux de publics prioritaires (au sens de l'arrêté du 17/08/2015) <sup>2</sup>	93%	81%

*Données issues de la fédération des GEIQ – campagne de labellisation*

1. « taux obtention de la qualification » = nombre de qualifications ou certifications divisé par le nombre de contrat terminés (hors contrat rompus par anticipation hors rupture en période d'essai et ruptures pour convenance personnelle maladie, inaptitude...)

2. « taux de publics prioritaires » (différents du public spécifique des contrats de professionnalisation)

- personnes éloignées du marché du travail (> 1 an) ;
- bénéficiaires de minima sociaux ;
- personnes bénéficiant ou sortant d'un dispositif d'insertion (CIVIS, PLIE, SIAE, CUI, EA...)
- personnes en situation de handicap ;
- personnes issues de quartiers ou zones prioritaires ;
- demandeurs d'emploi de 45 ans et plus ;
- personnes sortant de prison ou sous-main de justice ;
- jeunes de moins de 26 ans sans qualification ;
- personnes en reconversion professionnelle contrainte ;
- personnes bénéficiant du statut de protection internationale.

### **Pour aller plus loin :**

LES GEIQ EN VIDEO : <https://www.youtube.com/watch?v=29HdUEtcBTY>

LE SITE NATIONAL DE LA FEDERATION DES GEIQ : <http://www.lesgeiq.fr>